

Commission: Conseil des ministres de la Santé,

Problématique: « Pour un pacte éthique européen de la recherche sur le vivant, le génome et les modifications génétiques ».

Auteur: Allemagne

Proposition pour un pacte éthique européen de la recherche sur le vivant, le génome et les modifications génétiques, nous appuyons un pacte sur le génie génétique ouvert à la technologie qui permettent de nouvelles méthodes de sélection.

Depuis le début de l'agriculture, l'homme a sélectionné et multiplié des spécimens végétaux particulièrement adaptés. Sans cela, notre alimentation n'existerait pas aujourd'hui. Aujourd'hui les nouvelles techniques ne sont que la continuité d'une sélection dans un objectif d'amélioration qui a toujours existé que ce soit empiriquement ou aujourd'hui avec la révolution de l'édition à l'aide des «Ciseaux génétiques » CRISPR.

De ce pacte dépend, ni plus ni moins, l'avenir de L'UE en tant que sites de recherche et d'avancée dans le domaine du génie génétique.

Il nous faut présenter un programme d'actions ambitieux et non dogmatique.

Nous devons reconnaître les possibilités de nouvelles méthodes de sélection. La révolution de l'édition génétique autorise des modifications génomiques avec ou sans utiliser un ADN étranger et c'est fondamental à entendre.

Il nous faut évoquer le développement du vaccin corona par la société BioNTech. Cela montre les possibilités de plus en plus nombreuses de la biotechnologie et en particulier du Génie génétique. Cela vaut pour ce que l'on appelle le «génie génétique vert, rouge et blanc», c'est-à-dire dans les domaines de l'agriculture, de la médecine ou de la production alimentaire.

Il est impératif pour la survie de la recherche Européenne de repenser les limites légales du pacte. Une «interdiction anticipée» de nouvelles procédures serait une hérésie majeure. Les recherches supplémentaires ne devraient pas être simplement restreintes. Au contraire, des innovations sont nécessaires, notamment pour rester compétitif et indépendant en tant que nation et UE. La législation sur l'édition du génome et les nouvelles méthodes de sélection doivent être révisées pour enfin prolonger les textes juridiques d'un chapitre sur le principe d'innovation en plus du principe de précaution. Le rejet purement dogmatique-religieux du génie génétique est extrêmement dangereux et malhonnête. En médecine, par exemple, il existe depuis longtemps des procédés de génie génétique qui ont sauvé des vies. Dans de nombreux pays, les cultures OGM permettent de réduire drastiquement l'utilisation intensive de pesticides et d'herbicides, mais aussi de moins travailler les sols ce qui a pour conséquence la rétention de carbone, d'eau et de matières organiques indispensables à la richesse de nos sols.

Il ne faut plus perdre de temps, il est urgent de libérer sous le contrôle de comités de vigilance allemands et européens, les ciseaux à gènes.

Bien sûr, l'Allemagne est consciente qu'il faut faire attention aux décisions et aux conséquences irréversibles, d'où le besoin de contrôles et de garde-fous à chaque étape sans perdre de vue que les bénéfices de la biotechnologie et du génie génétique sont "incontestables". Nous avons, de par notre histoire et plus qu'aucun autre pays, conscience que l'utilisation de gènes modifiés se heurte à des limites éthiques, notamment dans le domaine du génie génétique qui concerne l'homme et la médecine.

Il faut agir avec la plus grande prudence mais il faut agir. Le principe de précaution qui prévaut ne doit donc pas être ignoré mais il doit être couplé à un principe d'innovation, dans le cas contraire le fossé entre notre incapacité à produire de la recherche et la réalité criante de notre dépendance à ces techniques dans tous les domaines des biotechnologies génomiques aura un coût. Le retard pris sur les législations canadienne ou américaine par exemple, est déjà phénoménal et une idéologie dogmatique consistant à nier le réel ne le rend pas moins réel.

Nous demandons à l'ensemble des pays de l'UE d'œuvrer pour un pacte ambitieux et, entre autre, de créer un fonds qui rende justice à la future technologie « génie génétique ». Ce fonds «Innovation par le génie génétique» sera destiné à regrouper tous les efforts et à promouvoir efficacement au moins les trois domaines du génie génétique : La santé, l'alimentation et les cultures. Les innovations technologiques

génétiques dans les méthodes de culture et l'amélioration des variétés végétales cultivées ouvriraient les opportunités nécessaires pour faire face aux futurs défis de la sécurité alimentaire mondiale et de la nécessaire adaptation au changement climatique.

L'Allemagne souhaite que les opportunités de nouvelles méthodes de sélection soient reconnues et que le pacte sur le génie génétique soit ouvert à la technologie. Le gouvernement fédéral préconise une révision fondamentale de la législation européenne sur le génie génétique au niveau européen et d'adapter le droit européen du génie génétique en conséquence.